



DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2024 - 12

MARCHE DE FOURNITURES ET DE SERVICES.
ACHATS D'EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR
L'AGENCEMENT DU FUTUR COMPLEXE SPORTIF
CHARLES DE GAULLE
SUR LA COMMUNE DE DOURGES.

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération municipale en date du 15 juillet 2020 prise en application dudit article L. 2122-22 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire ses pouvoirs pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au Budget »,

CONSIDERANT que la commune de Dourges souhaite procéder aux achats d'équipements sportifs pour l'agencement du futur complexe sportif Charles de Gaulle sur la commune de Dourges,

VU l'avis de publicité en date du 29 janvier 2024,

VU la consultation lancée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L.2123-1 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et des articles R2123-1 et R2123-5 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

DÉCIDE

Article 1 : Est signé le marché sur procédure adaptée avec les prestataires suivants :

Lot 1 : Equipements sportifs de la nouvelle salle de sport.

√ Société SAEMING SPORTS sise 7 rue Comte Félix GASTALDI – 98000 MONACO.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/05/2024

Application agréée E-legalite.com

22_DN-062-216202747-20240425-2024_12-A1

Lot 2 : Equipements sportifs des salles de combat et musculation.

√ Société SAEMING SPORTS sise 7 rue Comte Félix GASTALDI – 98000 MONACO.

Lot 3 : Equipements sportifs de protection du sol de la salle de combat et de la nouvelle salle de sport.

√ Société AD SPORT sise 27 rue de l'Epi d'Or – 59126 LINSELLES.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville, soit :

Lot 1 : Montant de 22 910,00 € HT

Lot 2 : Montant de 36 746,00 € HT

Lot 3 : Montant de 36 738,60 € HT

Article 3 : Le marché est conclu pour une durée de 12 mois. Le titulaire livrera et installera les fournitures dans les 3 mois à compter de la date de notification du marché, soit le 25 avril 2024.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 25 avril 2024

Le Maire,

Monsieur Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 17/05/2024

Application agréée E-legalite.com

22_DN-062-216202747-20240425-2024_12-RI